



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

**27 février 2023  
14h00**

PlanOuche

### Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

**Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :**

Antoine HOAREAU (Dijon Métropole), Aurore LAGNEAU (Région BFC), Jean-Pierre PERROT (CCOM), Patricia GOURMAND (SIEA Vallée du Suzon), Jean-Patrick MASSON (SBO), Sébastien DELACOUR (CC Rives de Saône), Guy MOINGEON (SIAEP Arnay-le-Duc)

**Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :**

Fabrice FAIVRE (Chambre d'Agriculture), Gérard CLEMENCIN (UFC Que Choisir 21), Pascal CHADOEUF (syndicat des irrigants), Hélène GERVAIS (CEN Bourgogne),

**Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics**

Yann DUFOUR (DDT), Guillaume CAUSSE (DREAL), Nathalie VINCENT (VNF), Marlène TRECA (ONF),

Etaient excusés ou représentés :

Guy MORELLE, Hugues ANTOINE (pouvoir), Fédération de Pêche (pouvoir), Denis MYOTTE (CC Pouilly-Bligny),

Participaient à la réunion :

Laure BEJOT (directrice SBO)  
Pascal VIART (animateur SAGE)  
Lisa LARGERON (animatrice Contrat de Bassin)  
Christian JACQUEMIN (ARPOHC)  
Mathilde POISSENOT (animatrice NATURA 2000)

Monsieur MASSON, président de la CLE de l'Ouche, accueille les participants, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

#### **1. Présentation du rapport définitif d'évaluation du SAGE du bassin de l'Ouche**

Lauren MOINE de l'agence SCE présente les résultats finaux de l'étude bilan du SAGE de l'Ouche (cf. présentation en annexe).

#### **2. Questions/remarques des participants :**

- Coordination importante entre les acteurs sur les projets d'aménagement :

Suite à la présentation de l'étude bilan, Jean-Pierre PERROT indique qu'en effet le niveau de connaissance sur le contenu du SAGE n'est pas égal entre les différents acteurs (élus, techniciens)

mais en revanche, les projets d'aménagement sont toujours bien étudiés par la CLE. La CLE joue et a bien joué son rôle de prescripteur.

- La révision du SAGE de l'Ouche et les enjeux de l'étude prospective :

Jean-Patrick MASSON ajoute que l'objectif de cette réunion n'est pas de statuer aujourd'hui sur la révision ou non du SAGE qui devra attendre les premiers travaux de l'étude prospective qui sera lancée prochainement. La CLE doit prendre un temps de réflexion pour approfondir les points à prioriser. La révision du SAGE sera probablement programmée début 2024 afin de tenir compte des premières analyses et préconisations de l'étude prospective.

Jean-Pierre PERROT ajoute qu'il sera nécessaire d'avoir une discussion sur les VMP avec Dijon Métropole. Jean-Patrick MASSON indique qu'en effet ce point sera traité et que l'ensemble des usages et des acteurs seront concernés par ces échanges.

Patricia GOURMAND souligne que « l'équation » à venir sera difficile à tenir dans les prochaines années compte tenu :

- des impacts du réchauffement climatique sur la ressource en eau (quelles conséquences, comment les mesurer précisément ?),
- des enjeux de développement urbain et d'une demande toujours plus importante en eau.

Un objectif commun devra être au cœur des réflexions : quelles économies d'eau peut-on faire ? Quelle répartition de VMP ? Un travail sur l'étanchéité des réseaux sera également à réaliser et sur le coût que représentent ces travaux (des différences notables entre les secteurs ruraux et urbains).

Pauline GUYARD de l'Agence de l'eau ajoute que l'Agence de l'eau aide financièrement les territoires désignés comme territoire en déficit quantitatif dans le renouvellement de leurs réseaux.

Antoine HOAREAU ajoute que l'étude prospective sera très importante pour les suites à donner au SAGE de l'Ouche car elle permettra de disposer de données scientifiques pour les 20-30 prochaines années et ainsi de mieux calibrer/quantifier les VMP sur le bassin versant.

Catherine HERVIEU précise que les futures projections qui seront établies dans cette étude prospective devront être croisées avec les activités humaines (agriculture, industrie, urbanisation).

Jean-Patrick MASSON répond qu'il s'agit bien de la vocation de cette étude prospective : l'ensemble des usages seront pris en compte et déclinés dans les différents scénarios proposés. Les scénarios proposés seront débattus et priorisés de manière concertée. L'un des enjeux du scénario retenu sera notamment de maintenir un débit biologique suffisant dans les rivières du bassin versant. De plus, le travail sera mené en étroite articulation avec les bassins versants de la Vouge et de la Tille afin d'objectiver le travail et ainsi de pérenniser l'équilibre quantitatif sur l'ensemble du territoire. Après la définition d'une stratégie adaptée, les plans d'actions locaux seront élaborés en réponse aux objectifs et attentes pour anticiper la vulnérabilité des territoires.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude sera communiqué à l'ensemble de la CLE.

### **3. Autres points à l'ordre du jour**

- Présentation des actions du contrat de bassin du SAGE de l'Ouche

Lisa LARGERON présente les actions du contrat de bassin en cours, une information à la CLE, qui fait également office de comité de rivière, doit être faite à minima une fois par an.

(présentation jointe en annexe)

- Questions diverses

Fabrice FAIVRE évoque le cas du moulin de Varanges qui, suite au décès des propriétaires exploitants, se trouve en cessation d'activité, les héritiers ne souhaitant pas reprendre les installations. La vétusté des ouvrages pose problème alors que les ouvrages sont structurants pour l'Ouche. La commune souhaiterait maintenir l'ouvrage dans l'intérêt de la rivière.

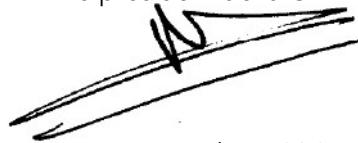
Catherine HERVIEU cite une enquête du « Monde » sur les molécules polluantes dans les eaux. L'Ouche est probablement concernée par les rejets industriels.

Antoine HOAREAU précise que l'enquête en question vise les eaux brutes, soit avant traitement de potabilisation. Il ajoute que les traitements réalisés permettent le piégeage de ces molécules et qu'ainsi les eaux de consommation en sont exemptes. Il ajoute qu'un travail dans le sens de la réduction des rejets pour préserver la qualité des eaux brutes est conduit entre la métropole et les industriels, particulièrement en vue de la protection de la qualité des eaux de la nappe de Dijon sud.

A l'issue des discussions, Jean-Patrick MASSON remercie les participants et clôt la réunion.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, Monsieur MASSON remercie les présents et lève la séance à 19H30.

Le président de la CLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Patrick MASSON'.

Jean-Patrick MASSON